

Compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2016

Affectation du résultat – Budget principal 2106

M. le Maire propose d'affecter le résultat constaté au Compte Administratif 2015 de 337 463,31 € comme suit :

Compte 002 (recettes de fonctionnement) : 296 934,56 €

Compte 001 (recettes d'investissement) : 40 528,75 €

Le conseil vote à l'unanimité.

Budget primitif 2016

M. le Maire présente le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 121 448,56 € et en investissement à 575 015,16 €.

Il précise que le budget d'investissement couvrira les frais d'études pour divers dossiers, les travaux d'entrées de bourg et l'achat de matériel aux services techniques entre autres.

Après discussion, le conseil vote à l'unanimité.

Vote des trois taxes

M. le Maire propose de reconduire le taux des trois taxes sans augmentation.

Soit : taxe d'habitation : 14,3%, taxe foncière bâtie : 13,2% taxe foncière non bâtie : 29,66%.

Le conseil vote à l'unanimité la reconduction de ces taux. Cependant, les conseillers réfléchissent au transfert de compétences à la Communauté de Communes qui pourrait donner lieu à une baisse prochaine de ces taux.

Plan de financement des armoires électriques

M. le Maire présente le plan de financement des armoires électriques au travers du plan « rêve » du SDE 18. Le remplacement des armoires est pris en charge à 70% par le SDE. Il reste 1 557,63€ à la charge de la commune. Ainsi, l'ensemble des armoires électriques de la commune sera changé.

Le conseil vote à l'unanimité

Vente des parcelles de Jacques Cœur Habitat.

M. le Maire propose que la commune achète à l'euro symbolique diverses parcelles et un hangar situé derrière l'agence Transaxia, appartenant à Jacques Cœur Habitat.

Le conseil autorise M. le Maire à effectuer la transaction. Il désigne M. MERCIER, 1^{er} Maire Adjoint à représenter la commune pour signer tout document concernant ce dossier.

Date d'ouverture et de fermeture de la piscine

M. le Maire indique que la piscine pourrait être ouverte du samedi 11 juin 2016 au 4 septembre inclus aux horaires suivants (de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h les week-ends du 11/12, 18/19 juin puis de 15 h à 19 h les semaines du 13 au 17 juin et du 20 au 24 juin puis de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h jusqu'au 4 septembre 2016), le jeudi restant jour de fermeture.

Le conseil adopte à l'unanimité ces dates et horaires.

Tarifs ticket, carte, boissons et glaces à la piscine

M. le Maire donne lecture des tarifs mis en application en 2015 concernant les entrées, les glaces ainsi que les boissons.

Les membres du conseil décident de maintenir les tarifs en 2016.

Ouverture d'un poste de maître-nageur sauveteur

M. le Maire informe qu'il est nécessaire d'ouvrir un poste de maître-nageur sauveteur pour la saison estivale à la piscine municipale.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Fonds de caisse

Le régisseur en charge des entrées et des ventes de produits à la piscine doit disposer d'un fonds de caisse. Aussi, il est envisagé de mettre à la disposition de cet agent une somme de : 50 € pour les entrées et 30 € pour les boissons et glaces.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Plan de gestion alternative des espaces publics.

M. le Maire présente trois devis d'organismes habilités pour le projet 0 pesticide.

Il s'avère que la Chambre d'Agriculture ayant une grande compétence technique, le conseil municipal décide de retenir son offre d'un montant de 12 810 € et autorise M. le Maire à demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Rétrocession du lotissement « les Patouillats »

M. le Maire propose au conseil la rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement « les Patouillats » pour l'euro symbolique. Il précise qu'il est allé avec M. GITTON et un entrepreneur pour vérifier l'état de la voirie et a demandé au propriétaire de terminer les petits travaux.

Le conseil vote cette rétrocession à l'unanimité en l'absence de M. BAUDON directement concerné par ce dossier.

Nouveaux tarifs de location des salles municipales.

Le conseil uniformise le montant des locations de salles qui comprenaient divers tarifs et décide un seul montant pour les diverses manifestations envisagées. Le conseil décide d'accorder une mise à disposition gratuite de la salle en fonction de la disponibilité la veille d'un évènement familial pour la préparation de la salle. M. le Maire se réserve le droit d'accorder la mise à disposition en fonction des circonstances de l'évènement. Le locataire devra mentionner cette mise à disposition sur son contrat d'assurance.

Questions diverses

M. le Maire présente au conseil municipal le déroulement des cérémonies du 8 mai.

Il rappelle que la fête de la musique aura lieu le 18 juin en soirée.

Il rappelle également le déroulement de la journée du 14 juillet.